



CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-228

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 juin 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, M. Bernard REYES, Mme Florence MOLY, Mme Laurence PIGNIER, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. David TRANCHECOSTE, Mme Christelle MARTINEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Pierre PARRAT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Monsieur Roger TALLAGRAND.

REPRESENTE(S) : Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD

ABSENT(S) : M. Jean CASAGRAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre Louis LALIBERTE

=====

Petite Enfance - Attribution d'une subvention à l'association "Union Sociale des Professionnels de la Petite Enfance" - Année 2022

Mme Laurence PIGNIER expose :

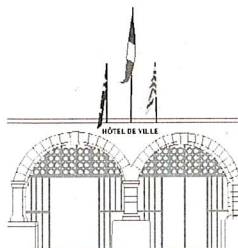
Mes chers collègues,

L'association « Union Sociale des Professionnels de la Petite Enfance », a créé le 4 janvier 2021, une micro-crèche originale, de 10 places, dénommée « Patufets », sur le quartier du Mas vermeil à Perpignan.

Cette association constituée de professionnelles de la Petite Enfance de grande qualité, accueille des jeunes enfants sur la crèche « Patufets », et notamment des enfants atteints d'un handicap.

La micro-crèche « Les Patufets », concourt à la diversification de l'offre d'accueil de la Petite Enfance sur la Ville.

Par délibération du 6 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le subventionnement de l'association en lui apportant un soutien financier de 3.500 €, sur une base similaire aux subventionnements des Maisons d'Assistants Maternels,



c'est-à-dire 350 € par place et par an.

En 2022, l'association a sollicité à nouveau une aide financière.

Afin de maintenir le soutien de la Ville à ce type de structure, il est proposé d'attribuer à l'association une aide financière d'un montant de 3 500 € (Trois mille cinq cent euros) pour le fonctionnement de la micro-crèche pour l'année 2022.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'attribuer à l'association « Union Sociale des Professionnels de la Petite Enfance », la subvention d'un montant 3.500 € (Trois mille Cinq Cent Euros) pour le fonctionnement de la Micro-crèche « Les Patufets »
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : **066-216601369-20220622-157756-DE-1-1**
Accusé reçu le :
Affiché le : **- 1 JUIL. 2022**

Mme Laurence PIGNIER, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

